



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 Janvier 2025

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Monsieur Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, Christian TURCHESCHI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Chantal SILVA, Olivier GARRIGUES, Thierry TEISSEIRE, Magali REYNIER, Christelle MINETTO-MALABRY, Amélie VOISIN et Jean-Baptiste LEDOUX

ABSENTS/EXCUSES : René MORETTI (a donné procuration à Bruno AYCARD), Fabien FRECH, Aurore OVION

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent. Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste LEDOUX a été choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

II – Création d'un budget dédié à la vente de caveaux au cimetière

III – Modification du tableau des effectifs

IV – Autorisation d'acquisition d'un détachement de parcelle de 502m² de la Muscatelle

V – Autorisation d'échange de parcelles communales avec le Conseil Départemental

VI – Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Cantonales (Axe 1) pour des travaux de confortement d'un mur de soutènement du chemin de Camp Long

VII – Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Cantonales (Axe 1) pour des travaux de réhabilitation des fermetures de l'école des Tanneries

VIII – Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Cantonales (Axe 1) pour l'installation d'un candélabre destiné à illuminer un cheminement piéton

IX – Autorisation de signer une convention de fourniture de matériel et services de reprographie avec le Sictiam

X – Autorisation de signer une convention de financement du parking de covoiturage de l'échangeur des Terrins (Solliès-Pont)

XI – Adoption des décisions municipales

XII – Questions diverses

I – Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif. Ces dépenses sont plafonnées à 25% du montant de l'année 2024, soit 114 866,53 €.

Approbation à l'unanimité.

II – Création d'un budget dédié à la vente de caveaux au cimetière

Dans le cadre de la gestion du cimetière communal, un budget dédié à la vente des caveaux avait été clôturé pour régulariser les écritures comptables à la demande du trésorier public. Aujourd'hui, il est nécessaire de rétablir ce budget pour la création et la vente de nouveaux caveaux, en conformité avec la nomenclature M4.

Approbation à l'unanimité.

III – Modification du tableau des effectifs

En raison des avancements de grades liés à l'ancienneté, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe et un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe.

Approbation à l'unanimité.

IV – Autorisation d'acquisition d'un détachement de parcelle de 502m² de la Muscatelle

Un accord a été conclu avec les représentants de la copropriété La Muscatelle pour l'achat d'une parcelle de 502 m² au prix de 20 000 €, validé par l'Assemblée Générale des copropriétaires en novembre 2024. Cette acquisition permettra d'élargir le chemin et de créer des places de stationnement en épi.

Approbation à l'unanimité.

V – Autorisation d'échange de parcelles communales avec le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental propose d'échanger la parcelle communale C2 (valeur vénale de 11 000 €), éligible aux critères d'Espace Naturel Sensible (ENS), contre ses parcelles A529, A530 et A895 (valeur vénale de 10 000 €), qui ne répondent plus à ces critères. Cet échange, réalisé à titre gratuit et sans compensation financière, inclut la prise en charge totale des frais administratifs et notariés par le Conseil Départemental.

Approbation à l'unanimité.

VI – Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Cantonales (Axe 1) pour des travaux de confortement d'un mur de soutènement du chemin de Camp Long

La commune doit réaliser des travaux de mise en sécurité d'un mur de soutènement du chemin de Camp Long. Le montant des travaux s'élève à 17 661,10 € HT. Il est proposé de solliciter l'aide du Département au titre du Fonds d'Initiative Cantonale (Axe 1) à hauteur de 80%, c'est-à-dire 14 128,88 €.

Approbation à l'unanimité.

VII – Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Cantonales (Axe 1) pour des travaux de réhabilitation des fermetures de l'école des Tanneries

La commune souhaite réaliser des travaux de réhabilitation des fermetures de l'école des Tanneries pour assurer leur sécurité et leur durabilité. Le montant des travaux se chiffre à 10 570,04 € HT. Il est proposé de solliciter l'aide du Département au titre du Fonds d'Initiative Cantonale à hauteur de 80%, c'est-à-dire 8 456,03 €.

Approbation à l'unanimité.

VIII – Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Cantonales (Axe 1) pour l'installation d'un candélabre destiné à illuminer un cheminement piéton

La commune souhaite installer un candélabre afin de sécuriser le cheminement piéton qui relie la rue de Cuers au lotissement de la Muscatelle. Le montant des travaux se chiffre à 3 228,04 € HT. Il est proposé de solliciter l'aide du Département au titre du Fonds d'Initiative Cantonale à hauteur de 80%, c'est-à-dire 2 582,43 €.

Approbation à l'unanimité.

IX – Autorisation de signer une convention de fourniture de matériel et services de reprographie avec le Sictiam

La commune de Belgentier est adhérente au SICTIAM qui est un groupement de commande chargé des mises en concurrence pour divers types de services et fournitures informatiques et électroniques. Dans le cadre du renouvellement de son marché de reprographie, une nouvelle consultation a permis d'attribuer deux lots : acquisition et maintenance. Il est proposé de souscrire à ces marchés afin de garantir la continuité de service pour les équipements communaux.

Approbation à l'unanimité.

X – Autorisation de signer une convention de financement du parking de covoiturage de l'échangeur des Terrins (Solliès-Pont)

Le Conseil Municipal est invité à approuver la convention entre les communes de la CCVG et la société ESCOTA pour la réalisation d'un parking de covoiturage de 82 places près de l'échangeur n°7 de l'A57. Ce projet, inscrit dans le Contrat de Plan entre l'État et ESCOTA, vise à promouvoir la mobilité partagée et réduire l'impact environnemental des déplacements. La participation financière de notre commune s'élève à 10 581 €, soit 8 % du coût total hors taxes des aménagements de base.

Approbation à l'unanimité.

Questions diverses :

Le Maire informe le Conseil que la Déclaration Préalable pour la restauration des vitraux de l'église a été déposée. Les travaux, prévus dans le courant de l'année, seront accompagnés d'une recherche active de financements pour soutenir cette opération patrimoniale. Mme VOISIN demande si l'évêché participera au financement. M. le Maire lui répond que non. Elle suggère alors de se tourner vers le mécénat, qui ouvre des droits à défiscalisation. Le Maire apprécie l'idée et verra pour sa mise en œuvre.

Le Maire informe que Paul MARI a donné entière satisfaction pendant sa période d'essai et a donc vu son contrat prolongé d'un an. L'équipe des services techniques est au complet pour l'heure.

Le Maire adresse ses remerciements à l'équipe qui s'est mobilisée pour assurer le repas annuel des seniors. Il souligne la réussite de cet événement.

Il rappelle enfin que le départ en retraite de Eric MEIRIES sera célébré jeudi 30 janvier à 18h00 et espère la présence de nombreux élus.

Mme FAUVRE fait un compte rendu de la première réunion tenue avec les commerçants du village, qui ont répondu présents en grande majorité. Les échanges ont été constructifs, et l'initiative a été bien accueillie. Il leur a été rappelé de veiller à ce que les places de stationnement restent prioritairement accessibles à la clientèle. Les commerçants ont exprimé le souhait de créer des zones bleues supplémentaires et d'améliorer la signalisation des parkings existants. Ils ont également proposé d'organiser une journée d'accueil des nouveaux arrivants, afin de leur faire découvrir les commerces locaux.

M. TURCHESCHI informe que le projet de film promotionnel progresse bien. Les prises de vues, effectuées sur les quatre saisons, sont achevées, et le montage est en cours. Une première version sera présentée en février pour recueillir des avis, tandis que la version finale est prévue pour mars. Il envisage une large diffusion sur les réseaux sociaux et via l'Office de Tourisme.

Mme VOISIN regrette le faible intérêt suscité par une conférence donnée par une conférencière de renommée internationale et un étudiant, tous deux spécialisés sur Peiresc. Elle pointe des conditions d'accueil inadéquates (petite salle, absence d'élus) et une communication insuffisante autour de l'événement. Le Maire précise qu'il s'agissait d'une initiative de l'association des Amis de Peiresc, qui n'a ni informé la mairie ni assuré la promotion de son propre événement.

M. TEISSEIRE exprime sa déception d'avoir appris par la presse la relance du projet de contournement de la ville. Il regrette que le Conseil Municipal n'ait pas été informé et souligne l'impact potentiel sur les commerces du centre-ville ainsi que sur la sécurité des abords de l'école, notamment en raison de la proximité prévue de la voie. Le Maire explique qu'il n'a fait que répondre aux questions d'un journaliste et rappelle que le passage des poids lourds à travers le village, imposé par le Préfet, pose des problèmes croissants de sécurité. Ce projet de contournement, bien que vieux de 50 ans, est devenu nécessaire pour réduire ces nuisances, particulièrement lors d'événements importants où la circulation est perturbée.

Mme BOURBAO partage les inquiétudes concernant la sécurité autour de l'école (absence de feux tricolores, vitesse excessive) et déplore l'impact sur le vallon végétalisé. M. TEISSEIRE et Mme BOURBAO demandent des solutions pour minimiser ces impacts. Le Maire rappelle que

l'urbanisme a été conçu en fonction de ce projet et regrette de devoir le défendre, bien qu'il l'ait bloqué pendant des années.

Mme PERRIN interroge sur le rôle des carrières dans l'intensité du trafic, mais le Maire précise que celui-ci est lié à la zone d'activité de Signes en général, et non spécifiquement aux carrières.

Mme XICLUNA demande qui est décisionnaire et M. TEISSEIRE questionne l'intérêt réel du projet. Le Maire répond que ce projet est à l'initiative du Département et vise à détourner principalement le trafic des poids lourds.

Enfin, Mme BOURBAO demande à ce que l'avis des conseillers municipaux soit recueilli et transmis au Département. Le Maire s'engage à cette démarche pour garantir que les préoccupations soient entendues.

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Belgentier. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRE DE BELGENTIER" at the top and "(VAR)" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a sun. Below the coat of arms, the words "COMMUNE BELGENTIER" are visible. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "mp".